

REFERENTIEL DU CQP ALS

AGEE / JSJO / ARPO

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances¹ de loisir sportif dans l'option choisie (AGEE, JSJO, ARPO)			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté	Présentation d'un cycle de séances de loisir sportif et entretien individuel avec deux évaluateurs (durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs) +	<i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des personnes sont formulées</i>
	C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation		<i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) La condition physique des participants est évaluée Le niveau de pratique des participants est repéré Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés en tenant compte des exigences de l'activité</i>
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure ²		<i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées</i>
	C1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés	Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise	<i>Le projet / les attentes de la structure sont identifié(e)s La manière dont le cycle de séances répond au projet / aux attentes de la structure est explicitée</i>

¹ Un cycle de séances est un ensemble continu ou discontinu de séances articulées entre elles dans le temps et organisées autour d'une ou plusieurs activités en vue de favoriser la progression des participants, le cas échéant

² Il s'agit de la structure d'accueil de l'activité (club sportif associatif, service d'une collectivité locale, structure commerciale, ...)

A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans l'option concernée	C.1.3.1 – Elaborer le cycle de séances dans l'option concernée en veillant à assurer la progression des participants	à disposition par le certificateur) + Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de loisir sportif de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des pratiquants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.	<i>Les objectifs du cycle de séances des activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants</i> <i>Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)</i> <i>La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de séances des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée</i> <i>Le cycle de séances est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)</i> <i>Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de séances des activités concernées tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i>
	C.1.3.2. – Définir une grille de séance ³ dans l'option concernée et des situations pédagogiques cohérent(s) pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps et du lieu disponibles	+ entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum)	<i>Les objectifs de la séance sont cohérents avec ceux du cycle de séances</i> <i>La courbe de séance (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i> <i>La grille de séance tient compte du nombre et des caractéristiques des participants</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de l'activité</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i> <i>La grille de séance est formalisée par écrit</i> <i>La grille de séance tient compte du temps disponible</i> <i>La grille de séance tient compte du lieu utilisé pour la pratique.</i>
	C.1.3.3. – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité	+ Avis écrit du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)	<i>Spécifique ARPO : conditions météorologiques, accessibilité du lieu de pratique, réglementations en vigueur, lieux d'intérêt, ... Le parcours et ses difficultés sont repérés. Les points d'accès pour une intervention des secours sur le parcours sont repérés. Les lieux et temps d'arrêts et de repos sont repérés</i>
	C.1.3.4 – Organiser l'évaluation du cycle de séances en vue de proposer des modifications ou ajustements		<i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i> <i>Les risques pour les pratiquants de l'activité, les tiers et l'environnement considérée sont identifiés</i> <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option AGEE sont explicitées.</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i>
			<i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i>

³ Grille de séance : une grille de séance comprend l'ensemble des informations nécessaires pour la conduite et l'évaluation d'une séance

			<p><i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements est explicitée</i></p>
A.1.4 – Installation et préparation du matériel nécessaire à la séance	C.1.4.1 – Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences des activités		<p><i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de la séance est prévu</i></p> <p><i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel sont réalisées lorsque nécessaire</i></p>
A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'activités	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance en veillant à adapter son discours à leur niveau		<p><i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance</i></p> <p><i>Les objectifs et le déroulement de la séance sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i></p> <p><i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance</i></p> <p><i>La tenue des participants est vérifiée en début de séance à l'activité (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)</i></p>
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance sans risque		<p><i>Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiées</i></p> <p><i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, ou difficultés spécifiques dans le cadre de la séance est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)</i></p> <p><i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de la séance en raison de leurs besoins, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i></p>
A.1.6 – Animation de la séance	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance en tenant compte de leurs retours		<p><i>Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i></p> <p><i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...)</i></p> <p><i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de la séance</i></p> <p><i>Le vocabulaire spécifique à l'activité proposée est explicité</i></p> <p><i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i></p> <p><i>Spécifique AGEE : L'« effet miroir » est pris en compte dans les explications et les démonstrations réalisées en fonction de la configuration de la salle</i></p> <p><i>Le langage non verbal est utilisé dans les explications données aux participants lorsque nécessaire</i></p>
	C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité		<p><i>Pour les AGEE : Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)</i></p> <p><i>Les postures, les placements et les principes des groupes musculaires sont pris en compte dans les mouvements présentés</i></p> <p><i>La technique de mise en mouvement du corps (avec ou sans musique) est argumentée</i></p> <p><i>La relation musique / mouvement ou le choix d'une non-utilisation de la musique est argumenté(e)</i></p> <p><i>L'utilisation de matériel et les éventuels changements de matériels au cours de la séance sont argumentés</i></p>

		<p><i>L'espace (intérieur, extérieur) et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée</i></p> <p><i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i></p> <p><i>Pour JSJO : L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée</i></p> <p><i>Les caractéristiques de l'espace de pratique de jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)</i></p> <p><i>L'adaptation des stratégies en fonction des rôles et statuts (en tant qu'attaquant ou défenseur, partenaire, adversaire, arbitre, ...) est explicitée aux participants</i></p> <p><i>L'utilisation d'un objet médian (ballon, raquette, kimono, ...) est pertinente compte tenu des objectifs de la séance</i></p> <p><i>L'utilisation du matériel au cours de la séance est argumentée</i></p> <p><i>Les techniques et stratégies d'échange, de coopération, d'évitement, d'opposition sont explicitées aux participants</i></p> <p><i>Les techniques de marquage de points, de définition de la cible sont exploitées au cours de la séance</i></p> <p><i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est évalué</i></p> <p><i>L'espace et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée</i></p> <p><i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i></p> <p><i>Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées</i></p> <p><i>Pour ARPO : les techniques de propulsion, de freinage et de direction spécifiques à l'activité sont explicitées</i></p> <p><i>Les techniques d'orientation, d'utilisation d'une carte, d'un GPS, de positionnement par rapport à l'environnement sont explicitées</i></p> <p><i>Le parcours proposé est adapté au public (niveau de difficulté, choix de l'itinéraire, identification d'un itinéraire bis, centres d'intérêt, ...)</i></p> <p><i>L'évolution des conditions météorologiques sur le parcours sont prises en compte</i></p> <p><i>Les points d'intérêts naturels ou culturels sont signalés aux participants</i></p> <p><i>Les bonnes pratiques sur les itinéraires sont respectées en vue de permettre la cohabitation des différentes pratiques (coureurs, cyclistes, marcheurs, ...)</i></p> <p><i>Les règles d'éco responsabilité sont rappelées aux participants</i></p> <p><i>Les règles de circulation et le code de la route sont respectés lors des itinéraires sur route</i></p>
	<p>C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie</p>	<p><i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance</i></p> <p><i>Les participants sont observés au cours de la séance</i></p> <p><i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i></p> <p><i>Les retours effectués aux participants sont bienveillants</i></p> <p><i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i></p> <p><i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience de l'animateur</i></p>

			<p><i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation des activités</i></p> <p><i>Les adaptations à apporter et les points de vigilance à prendre en compte pour transposer l'animation sur au moins un autre type de public, un autre objectif (technique ou physique) et une autre famille d'activités sont explicitées</i></p> <p><i>Les adaptations proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des différents publics</i></p> <p><i>Les adaptations à apporter à la séance pour une animation à distance (synchrone) sont explicitées et pertinentes (pour les activités possible en distanciel)</i></p>
	C.1.6.4 – Adapter son animation à différents types de publics, d'objectifs et dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération		
A.1.7 – Mise en sécurité des pratiquants et des tiers	C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance en veillant à leur bonne compréhension		<p><i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i></p> <p><i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les pratiquants est vérifiée</i></p>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance		<p><i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i></p> <p><i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i></p> <p><i>Les situations à risque pour les pratiquants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i></p> <p><i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, ...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i></p> <p><i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i></p> <p><i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i></p> <p><i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>
A.1.8 – Bilan de la séance	C.1.8.1 – Analyser le déroulement de la séance en tenant compte des objectifs fixés		<p><i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance</i></p> <p><i>Les points forts et les points faibles de l'animation sont identifiés en fin de séance</i></p> <p><i>L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères objectifs</i></p>
	C.1.8.2 – Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés		<p><i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances sont identifiés</i></p> <p><i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance d'expression et des constats effectués au cours de l'animation</i></p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i>
	C. 2.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>
A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires		<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>
	C.2.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur		<i>Le matériel prévu est conforme aux prérogatives en vigueur</i> <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i>

			<i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>
	C. 2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues		<i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, ...)</i>
A.2.3 – Communication et travail en équipe	C. 2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés		<i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...) L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C. 2.3.2 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur		<i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur		<i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations	Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur	<i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...) Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)</i>

			<p><i>Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i></p>
	C.3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport	+	<p><i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés</i></p> <p><i>Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée</i></p> <p><i>Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées</i></p>
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation	C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.	<p>Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)</p>	<p><i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés</i></p> <p><i>Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées</i></p> <p><i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i></p>
	C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité	<p>+</p> <p>Avis écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)</p>	<p><i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérés.</i></p> <p><i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i></p>